



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
info@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

PREAVIS N° 20/2015

**Demande d'un crédit d'ouvrage de CHF 2'800'000.00
pour la construction de vestiaires et la rénovation des
installations sportives existantes ainsi que la création de
nouvelles installations à la Tioleyre**

Dates proposées pour les séances :

Commission des finances :

lundi 16 novembre 2015

mardi 17 novembre 2015

lundi 23 novembre 2015

Combles Maison Jaune, Cully

Commission ad hoc : à convenir



LAVAUX
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Historique

En début de législature, la Municipalité avait, lors de la mise à jour du plan des investissements, prévu un montant de CHF 800'000.- pour le réaménagement des installations sportives de la Tioleyre.

Le 9 septembre 2013, le Conseil communal acceptait le préavis 19/2013 de CHF 50'000.- pour financer l'étude de faisabilité du centre sportif de la Tioleyre et le 23 octobre 2014, il adoptait le préavis 17/2014 de CHF 120'000.- pour financer l'étude de réalisation de locaux de vestiaires pour le futur centre sportif de la Tioleyre.

Le rapport de la COFIN demandait au Conseil communal de renvoyer ce préavis, et à la Municipalité de revenir avec une proposition comprenant une présentation globale du projet, soit vestiaires et aménagements sportifs. Elle demandait également une analyse qualitative et quantitative des besoins de notre commune, ainsi qu'une présentation des coûts annuels de fonctionnement à la charge de la commune.

Préambule

Vestiaires

A ce jour, le concours d'architecture a été réalisé et un projet de vestiaires conforme à nos besoins a été présenté. La procédure des demandes d'offres a été faite conformément au règlement des marchés publics, sur invitation à trois bureaux d'architectes. Le permis de construire a été délivré en date du 15 décembre 2014.

Installations sportives

La Municipalité a mandaté la société Sabert SA, bureau d'Etudes et de réalisations techniques, pour les installations sportives et le suivi des travaux ; un plan d'exécution a été établi. Les soumissions des installations sportives ont été envoyées sur invitation, conformément aux règles des marchés publics.

Contexte

La Tioleyre est le seul et dernier terrain communal en zone d'utilité publique et sportive.

A ce jour, en matière d'installations sportives en plein air, la commune dispose d'un terrain de football et de vestiaires aux Ruvines construit en 1993. Ce terrain n'est destiné qu'à la pratique du football, n'est pas éclairé et ne comporte aucune autre installation. Au vu de l'utilisation intensive des lieux, la pelouse devra subir une réfection prochainement.

Descriptif du projet

Bâtiment des vestiaires (plans et photomontages en annexe)

Le projet proposé par la Municipalité prévoit la réalisation d'un bâtiment d'env. 410 m² de surface au sol pour un volume réel d'env. 1'250 m³, composé de deux corps séparés par un escalier de liaison reliant les différents terrains de sport situés en son centre.

Le module Sud, principalement destiné à la pratique du tennis et des différents sports, comprend :

- un petit hall de réception (panneau de réservation des courts de tennis) ;
- des locaux sanitaires hommes et femmes également prévus pour le public ;
- des vestiaires hommes et femmes avec zone de douches (quatre douches indépendantes) attenante.

Les deux modules centraux prévus aussi bien pour la pratique du football que pour la pratique d'autres sports avec grand nombre de participants (sociétés, écoles, manifestations particulières, etc.) sont chacun composés de :

- deux vestiaires avec possibilité de fermeture complète ;
- d'une zone sanitaire et douche commune (îlot central de six douches).

La volonté de créer des modules de deux vestiaires, conformément aux recommandations de l'ASF (Association Suisse de Football), permet une utilisation intensive du terrain de football.

Le module Nord, communément évoqué module de service, comprend :

- un local pour juges et arbitres avec zone sanitaire et douche attenante ;
- un local infirmerie ;
- un local WC handicapés ;
- un local matériel ;
- un local de conciergerie ;
- un local technique.

La position de ce module est justifiée afin de créer dans une seconde étape, par une surélévation, un local de rencontre (buvette – salle de théorie).

Enfin, pour répondre à la fois aux exigences légales actuelles et par souci d'écologie, des capteurs solaires photovoltaïques nécessaires à la production d'électricité, et des capteurs solaires thermiques nécessaires au préchauffage de l'eau chaude sanitaire, sont prévus et mis en place sur la toiture du bâtiment.

Coût des travaux

CFC 112	Démolition et évacuation des ouvrages existants	CHF	6'500.-
CFC 201.1	Terrassements	CHF	55'000.-
CFC 211	Travaux de l'entreprise de maçonnerie	CHF	470'000.-
CFC 211.1	Echafaudages	CHF	5'000.-
CFC 214.6	Isolation extérieure et lambris en bois	CHF	70'000.-
CFC 221.0	Menuiserie en bois (portes extérieures)	CHF	22'500.-
CFC 221.2	Menuiserie extérieure en matière synthétique	CHF	30'000.-
CFC 221.6	Menuiserie extérieure en métal (baie d'entrée vestiaire Sud)	CHF	10'000.-
CFC 221.8	Porte sectionnelle ajourée du local entretien	CHF	6'000.-
CFC 224.4	Barrière contre l'humidité montante sur radier	CHF	10'000.-
CFC 224.1	Etanchéité de la toiture plate végétalisée	CHF	77'500.-
CFC 230	Installations électriques	CHF	52'500.-
CFC 240	Installations de chauffage	CHF	87'500.-
CFC 250	Installations sanitaires	CHF	163'000.-
CFC 272	Ouvrages métalliques	CHF	12'500.-
CFC 272.2	Barrière de protection empêchant l'accès sur la toiture	CHF	5'000.-
CFC 273	Menuiserie intérieure (portes intérieures)	CHF	12'500.-
CFC 277	Cloisons intérieures préfabriquées en éléments	CHF	27'500.-
CFC 281.0	Chapes flottantes en ciment	CHF	15'000.-
CFC 281.0	Etanchéité – résine sur chapes	CHF	33'500.-
CFC 281.6	Carrelages sur tous les sols et murs des locaux sanitaires	CHF	48'500.-
CFC 285.1	Peinture des murs et plafonds intérieurs	CHF	17'500.-
CFC 286	Assèchement du bâtiment	CHF	2'500.-
CFC 287	Nettoyages en fin de chantier	CHF	2'500.-
CFC 291	Honoraires des architectes	CHF	250'000.-
CFC 292	Honoraires des ingénieurs civils	CHF	26'000.-
CFC 293	Honoraires des ingénieurs géomètres	CHF	9'000.-
CFC 294	Honoraires des ingénieurs thermiciens (dim, chauffage)	CHF	8'500.-
CFC 294	Honoraires des ingénieurs thermiciens (SIA 380/1)	CHF	1'500.-
CFC 373	Equipements des locaux de vestiaires	CHF	47'500.-
CFC 421	Aménagements extérieurs attenants au bâtiment	CHF	25'000.-
CFC 501	Frais de concours d'architecture	CHF	25'000.-
CFC 511.1	Permis de construire communal et frais de publication	CHF	1'750.-
CFC 511.2	Permis de construire cantonal et frais de publication	CHF	1'250.-
CFC 511.3	Gabarits pour demande permis y compris location	CHF	1'000.-
CFC 513.1	Consommation électricité de chantier	CHF	7'500.-
CFC 513.4	Consommation eau de chantier	CHF	2'500.-
CFC 524	Reproduction de documents	CHF	12'500.-
CFC 529	Panneau de chantier	CHF	5'000.-
CFC 531	Assurance construction et RC du Maître de l'Ouvrage	CHF	3'500.-
Coût total des travaux pour le bâtiment		CHF	1'670'000.-

A déduire du coût total des travaux précités, les frais et honoraires engagés et payés par imputations sur les préavis 19/2013 et 17/2014 comme indiqué dans l'historique du présent préavis, soit un montant de CHF 170'000.--. Dès lors, le coût total des travaux pour le bâtiment s'élève à **CHF 1'500'000.--**.

Infrastructures sportives (cf. plan annexé)

- A) Enceinte générale
Enceinte des installations sportives et vestiaires en grillage avec portail d'accès.
- B) Place Multisports
Création d'une place multisports : volleyball, basketball, uni hockey, football, badminton, saut en hauteur et d'autres activités. La surface est prévue en revêtement synthétique souple avec marquages.
- C) Tennis
Remplacement de la surface en gazon synthétique dernière génération ;
Maintien des poteaux, réfection des grillages existants.
L'éclairage en place est maintenu avec une réfection comprenant les réparations du tableau de distribution, le changement des ampoules de projection et le redressement d'un mât.
- D) Piste de course et saut en longueur
Piste de course de 100m. de 3 couloirs en revêtement synthétique ;
Saut en longueur avec fosse de réception.
- E) Aire de pétanque et de lancer du poids
Réalisation d'une aire de pétanque et de lancer du poids.
- F) Cheminements
Cheminements en gravier.
- G) Terrain de football homologué 2^{ème} ligue
Surface en l'état en gazon naturel ;
L'éclairage est prévu entièrement reconstruit – normes ASF ;
De nouveaux buts sont prévus ;
Les pare-ballons derrière les buts auront une hauteur réglementaire de 6m.

Coût des travaux (cf. détail en annexe)

Enceinte générale	TTC	CHF	67'177.60
Place multisports	TTC	CHF	203'537.25
Tennis	TTC	CHF	433'019.70
Piste de course	TTC	CHF	276'230.90
Aire de pétanque	TTC	CHF	18'781.20
Cheminements	TTC	CHF	17'550.00
Terrain de football	TTC	CHF	283'317.95
Arrondi		CHF	385.40
Total TTC		CHF	1'300'000.-

Surfaces de jeux

Les infrastructures sportives accueilleront un terrain de football (surface naturelle), quatre courts de tennis, une piste d'athlétisme (3 couloirs de 100m.), une piste de saut en hauteur, une piste de saut en longueur et de lancer du poids, un terrain de pétanque et un terrain multisports, ainsi qu'une aire de jeux pour enfants et une zone de détente. Le tout avec éclairage et clôture totale.

Subventions

Ce projet a été présenté au Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) ; il respecte les directives pour l'obtention des subventions qui pourraient être de 15% sur CHF 750'000.- et de 3% sur le solde du montant de la réalisation totale. Le montant total des subventions, soit CHF 180'000.-, sera confirmé courant 2016.

Coûts d'entretien

Un contrat sera conclu avec le fournisseur pour l'entretien des installations sportives ; le montant, pas encore arrêté, s'élèvera à environ CHF 10'000.-. La tonte pourrait être faite par un robot (achat CHF 20'000.-) que nous avons pu voir à l'œuvre sur les installations du nouveau centre sportif de Saint-Prex et qui donne entière satisfaction.

Frais de fonctionnement

Entretien selon contrat avec le fournisseur	CHF	10'000.-
Conciergerie et entretien extérieur	CHF	20'000.-
Consommation d'eau pour 10'000 douches 500 m3 à CHF 3.50	CHF	1'750.-
arrosages selon Real – 2'000 m3 à CHF 2.-	CHF	4'000.-
Chauffage période réduite – au gaz	CHF	1'800.-
Electricité utilisation durant 160 j. 3h00 par soir – 480h à 40kw/h 20'000 Kw/h à CHF 0.25	CHF	5'000.-
Total annuel	CHF	42'550.-

Pris en charge par la commune, ils seront portés au budget 2017.

Utilisation

FC Vignoble 130 membres actifs
120 juniors

Actuellement, l'utilisation des douches peut se résumer sur une saison comme suit : 6 équipes de 18 joueurs, 2 douches hebdomadaires durant 8 mois (mars à octobre) soit environ 7'000 douches.

SFG / CULLY 65 membres actifs – dont 20 moniteurs
110 membres de 6 à 18 ans

Feu Tennis club 100 membres en 2005
50 juniors expatriés (TC Lutry)

Lors du lancement du projet, plusieurs personnes intéressées à s'impliquer activement à la renaissance d'un club de tennis se sont manifestées. Nous avons réactivé ce réseau et attendons leurs propositions.

Programme

Décembre 2015	Acceptation du crédit d'ouvrage par le Conseil communal
Janvier 2016	Respect du délai référendaire Etablissement des plans d'exécution
Février 2016	Adjudication des travaux
Mars 2016	Début des travaux
Octobre 2016	Fin des travaux

En résumé

Bourg en Lavaux compte environ 5000 habitants dont 1050 de 1 à 20 ans et la parité entre les hommes et les femmes. Selon les chiffres ci-dessus, 400 personnes répertoriées pratiquent un sport dans l'un ou l'autre des clubs cités. Avec de nouvelles installations, nous pouvons compter sur une fréquentation plus importante. Le chiffre de 200 nouveaux adeptes de nos infrastructures ne paraît pas utopique. La Tioleyre répond aux attentes d'une large population qui va de l'école à Monsieur / Madame tout le monde en passant par le sport associatif. Santé, sécurité, bienfaits physiques, psychiques, éducatifs et intégration dans la vie locale sont des éléments qui motivent d'autant votre Municipalité.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le préavis N° 20/2015 de la Municipalité du 2 novembre 2015 ;
Oùï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées
de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- 1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre la construction des vestiaires, la rénovation des installations sportives existantes ainsi que la création de nouvelles installations à la Tioleyre ;**
- 2. de lui accorder à cet effet un crédit d'investissement total de CHF 2'800'000.-, soit CHF 1'500'000.- pour le bâtiment et CHF 1'300'000.- pour les installations sportives ;**
- 3. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC);**
- 4. d'amortir l'investissement relatif au bâtiment sur une durée de trente ans, à raison de CHF 50'000.- par année (rubrique à créer dans le chapitre 35), le premier au budget 2017 ;**

5. **d'amortir l'investissement relatif aux installations sportives sur une durée de dix ans, à raison de CHF 130'000.- par année (chapitre 170), le premier au budget 2017.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Max Graf

Sandra Valenti

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 2 novembre 2015

Annexes : photomontages
plans des vestiaires
plan des installations sportives
détail du coût des installations sportives

Délégué de la Municipalité : Monsieur Jean-Paul Demierre